



## LE MOT DU MAIRE



Toujours autant de citoyenneté et de convivialité à Aubigné !

La Commune d'Aubigné s'est vue décerner la Marianne du civisme. Cela devient une belle habitude ! Pour la troisième fois en quelques années Aubigné a été distinguée par le Conseil Départemental et les associations partenaires, ce 4 Octobre. Avec sa forte participation aux élections européennes de Mai 2019, plus de 66 % de votants, Aubigné se classe 2<sup>ème</sup> Commune du Département d'Ille et Vilaine. Cette nouvelle distinction revient à la participation de chacun d'entre nous.

Trois ans après l'Assemblée Nationale, nous venons de visiter le Sénat. Les élus et leur conjoint, le conseil municipal des jeunes, les employés et les bénévoles de la Commune ont constitué le groupe restreint accueilli par la sénatrice Françoise Gatel (voir photo haut de page). Pour ce déplacement à Paris, nous avons prévu deux surprises en matinée. Deux ascensions : l'Arc de Triomphe et la Tour Eiffel. La troisième surprise de ce 22 octobre, imprévue celle-ci, fut le moment d'échange avec le Ministre

Sébastien Le Cornu, sortant de l'hémicycle après le vote du projet de Loi « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique » voté à 338 voix pour et 2 contre. Lors de notre entretien dans la vaste salle des conférences, nous avons pu présenter au Ministre et sénateurs l'engagement des 29 aubinois dans la vie locale. La présence de citoyens et élus d'une petite commune comme la nôtre coïncidait avec l'ordre du jour du Ministre et des sénateurs.

La convivialité s'installe notamment lors des multiples animations organisées dans notre village. Ces temps forts ont lieu depuis quelques années avec notamment, la randonnée communale suivie du partage du cochon grillé, le concours de belote, les repas organisés (la fête des classes, le repas du CCAS, repas de rues, ...). Le comité des fêtes assure les traditionnels rendez-vous, tels que l'animation d'Halloween, l'arbre de Noël et autres soirées à thème. Cette année notre comité des fêtes a diversifié ses actions avec l'organisation de la braderie et du marché de Noël. Encourageons-le et soutenons-le en participant massivement à ces animations.

Bonne fin d'année à vous tous.

Youri Moysan

## AGENDA : VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

**Dimanche 24 novembre** - Concours de Belote, 13h30 salle des fêtes, Comité des Fêtes

**Dimanche 1er décembre** - Marché de Noël, salle des fêtes, de 10h à 18h, Comité des Fêtes

**Vendredi 13 décembre** - Boum de Noël proposée aux 12-15 ans par le CMJ, de 20h à 23h

**Samedi 14 décembre** - Arbre de Noël du Comité des Fêtes pour les enfants d'Aubigné

**Dimanche 22 décembre** - Café du Village : Visite du Père Noël et ses musiciens, à partir de 11h

**Samedi 11 janvier** - Cérémonie des vœux du Maire, salle des fêtes, 19h

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Etat Civil

Naissances : Malo DENIAUD - le 26 juillet

Elisa DESRUES THIBOUT - le 15 août

Maxime LAMY - le 24 août

### Inscriptions sur les listes électorales

En 2020, les électeurs seront invités à aller aux urnes les dimanches 15 et 22 Mars pour les élections municipales.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales **jusqu'au vendredi 7 Février en Mairie** avec les documents suivants :

- Formulaire Cerfa "n° 12669\*02" complété

- copie de la carte d'identité

- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Si vous êtes déjà inscrit et souhaitez vérifier votre inscription sur les listes électorales, le site [service-public.fr](http://service-public.fr) vous propose ce service gratuit avec la possibilité de télécharger une attestation.



### Point locations de la salle Communale

La salle communale d'Aubigné a connu plusieurs chantiers de rénovation depuis 2018. Dans un premier temps la salle principale, puis cette année la cuisine, les fenêtres de toit de la salle et les toilettes.

La salle pouvant accueillir environ 80 personnes connaît un succès certain si bien que le planning de réservation est complet.

En 2018, entre les locations des particuliers, du comité des fêtes et de la commune (Repas des Classes, CCAS ...), on dénombre 20 locations au premier semestre avec plus de trois semaines de travaux, et 21 au second semestre.

Cette année, les chiffres semblent inchangés et sont équilibrés puisque 20 locations ont été effectuées au premier semestre avec deux semaines de travaux et 20 réservations au second semestre.

### Règlement Général sur la Protection des Données

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La commune d'Aubigné s'engage donc, conformément à la nouvelle réglementation, à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles. Les données que nous collectons sont stockées de manière sécurisée et accessibles uniquement par nos services. Elles ne seront en aucun cas cédées ou vendues. Nous collectons également des données au travers des formulaires de contact. Lorsque vous nous envoyez un message, votre adresse mail et l'objet de votre demande sont stockés. Les informations recueillies vous concernant nous permettent de vous répondre directement. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cédex ou [dpd@cdg35.fr](mailto:dpd@cdg35.fr) En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

**Point Urbanisme**

Demandes préalables et permis de construire

Vous pouvez effectuer librement certains travaux à l'extérieur de votre maison. En fonction de leur nature et de leur ampleur, des autorisations d'urbanisme sont parfois nécessaires (déclaration préalable ou permis de construire). Ces déclarations permettent à la mairie de vérifier que le projet de travaux respecte bien **les règles d'urbanisme en vigueur**.

Généralement, les travaux d'entretien ou de réparation qui ne modifient pas l'aspect extérieur de votre maison ne sont soumis à aucune autorisation. Cela peut notamment être le cas pour la remise en l'état ou la réparation d'une toiture, le remplacement des portes et fenêtres, le remplacement d'une gouttière, la réparation d'une cheminée...

En revanche, si ces travaux ou réparations ont pour **conséquence de modifier l'aspect extérieur de votre maison** : création changement de porte/fenêtres/toiture (matériaux non identiques), abri de jardin, ravalement de façade, clôture ..., **une autorisation est obligatoire**. C'est également le cas pour les travaux d'agrandissement et les constructions nouvelles. Adressez-vous à la mairie pour connaître le formulaire à utiliser.

En 2018 sur la commune d'Aubigné, 25 demandes préalables ont été déposées en mairie ainsi que 2 permis de construire.

A ce jour, en Octobre 2019, 17 demandes préalables ont été traitées, 2 permis de construire et un permis de démolir.

Travaux	2018	2019	Dossier refusé
Création ouvertures (fenêtres de toit...)	3	3	
Carport	4		1 (2018)
Abri de jardin	6	3	2 (2018)
Clôture / façade	9	4	3 (2 : 2018 – 1 : 2019)
Extension (véranda ...)	3	4	
Autres : division en vue de construire, panneaux photovoltaïques		3	1 (2019)
Permis de construire – extension	2	2	1 (2018)
Permis de démolir		1	

Certificats d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné. Il existe 2 types de certificat : le certificat d'information et le certificat opérationnel.

Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain, tandis que le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité du projet.

Le certificat d'information est traité par le service urbanisme de la mairie tandis que le certificat opérationnel est géré par le service Autorisation des sols de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné.

En 2018, la commune d'Aubigné a traité 16 certificats d'urbanisme d'information, contre 18 en 2019. Deux certificats opérationnels ont été gérés par la CCVIA cette année.



**INTERCOMMUNALITÉ : LE POINT SUR LE PLUI**



L'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrive bientôt à sa fin après 4 ans de travail. Le projet a été soumis à la population du 30 septembre au 4 novembre 2019, 385 observations ont été portées lors de cette enquête. La commission d'enquête composée de 3 membres a effectué 13 permanences permettant les échanges avec le public. Avant une approbation prévue en février 2020 par une décision du conseil communautaire, la commission d'enquête doit fournir un rapport et des conclusions motivées sur le projet de PLUI. La Communauté de communes et les communes seront amenées à travailler sur des modifications du projet en fonction des remarques émises par la population mais aussi les partenaires (SCOT, Chambre d'agriculture, Etat) et des conclusions de la commission d'enquête. Lorsque le PLUI sera approuvé, il remplacera le PLU de la commune.

**DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

« EXTRAITS »

*Les comptes rendus complets des réunions du conseil municipal peuvent être consultés en mairie.*

**Séance du mardi 14 mai 2019**

**Présents :** Youri MOYSAN, Dominique CHAMPALAUNE, Jean-Michel DELAVOIX, Aurélie MIRAMONT, Valérie BORDES, Isabelle LETOURNOUX, Bruno RICHARD, Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER

**Absents :** Vincent POIRIER, Delphine LEVESQUE

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DELAVOIX

**Participation aux frais de scolarité 2018-2019 : Saint-Aubin d'Aubigné, école publique**

L'école publique de Saint Aubin d'Aubigné a transmis à la commune le détail du compte administratif 2018 et 2017 justifiant l'augmentation du coût. Un titre a été reçu pour un montant de 23 933,89 € :

- Maternelle (11 aubinois) : 15 318,49 €, coût par élève : 1 392,59 €
- Élémentaire (20 aubinois) : 8 615,40 €, coût par élève : 430,77 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement des frais de scolarité à l'école publique de Saint-Aubin d'Aubigné à hauteur de 23 933,89 €.

**Participation aux frais de scolarité 2018-2019 : Saint-Aubin d'Aubigné, école privée**

Le montant des frais de scolarité de l'école Notre Dame de Bons Secours pour 2018-2019 s'élève donc à 13 541 € :

- Maternelle (8 aubinois) : 9 416 €, coût par élève : 1 177 €
- Élémentaire (11 aubinois) : 4 125 €, coût par élève : 376 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le versement des frais de scolarité à l'école publique de Saint-Aubin d'Aubigné à hauteur de 13 541 €.

**Participation aux frais de scolarité 2018-2019 : Andouillé-Neuville, école publique**

L'école publique d'Andouillé Neuville a transmis à la commune le détail du compte administratif 2018 et 2017 justifiant l'augmentation du coût, un titre sera émis prochainement.

- Maternelle (4 enfants scolarisés) : 4 527,32 €, coût par élève : 1 131,83 €
- Élémentaire (7 enfants scolarisés) : 2 849,28 €, coût par élève : 407,04 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le versement des frais de scolarité à l'école publique d'Andouillé-Neuville à hauteur de 7 376,60 €.

**Subventions et participations 2019**

Les subventions de fonctionnement retenues :

- La Fondation du Patrimoine : 55 €
- AICA St Médard sur Ille - Aubigné : 350 €
- Comice Agricole : 228,42 € (0,47 € x 480 habitants)
- ADMR : 317,46 € (0,66 € x 481 habitants)
- Ille et Développement (chantier d'insertion) : 100 €
- Comité des Fêtes d'Aubigné : 950,00 €

Total des subventions attribuées par le Conseil Municipal, à l'unanimité : 1 998,53 €.

### **CCVIA : compétence eau potable au 01/01/2020**

Le SIE (syndicat des eaux) AFMA (Aubigné Feins Montreuil Andouillé) a transféré l'exercice de sa compétence de production au Syndicat Mixte de Production d'Ille et Rance et à ce jour, il a toujours la compétence de distribution sur son secteur géographique.

Considérant les conclusions de l'étude menée par la CCVIA, à laquelle l'ensemble des délégués à l'eau potable, les Présidents de syndicats de production et de distribution ont été associés depuis l'été 2018. Considérant la délibération du conseil communautaire n°2019-032 du 12 février 2019, jointe en annexe, validant l'objectif de la prise de compétence (distribution et production) sur l'ensemble de la communauté de communes, vers l'opérateur jugé le mieux disant dans l'intérêt des usagers du territoire : la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Considérant la délibération du conseil communautaire n°2019-046 du 12 mars 2019, prenant acte conformément à l'article 64 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à compter du 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 6 Contre et 3 Abstentions, refuse le transfert de compétence Eau potable au profit de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **CCVIA : Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et sur le règlement du projet de PLU intercommunal qui concernent directement la commune au titre de l'article 153-15 du code de l'urbanisme.

### **CCVIA : avis projet de Plan Climat Air Energie Territorial**

Le PCAET est obligatoire dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. La CCVIA a lancé son élaboration en 2017. Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du

territoire. Il est constitué d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre, d'objectifs stratégiques et opérationnels, d'un plan d'actions, d'une évaluation environnementale ainsi que d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 Pour et 1 Contre émet un avis favorable sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

### **CCVIA : fonds de concours**

Dans le cadre des Fonds de concours, la commune d'Aubigné sollicite une participation financière de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné pour plusieurs opérations pour l'année 2018 et 2019.

Il est demandé l'attribution, au titre du fonds de concours, de :

- 40 232,07 € pour les travaux de réfection de la voirie rues des Dames, Chambellé, Auditoire et Orgères) pour l'année 2018 (en prenant compte d'un report de la somme de 1 445,27 € pour l'exercice 2018),

- 5 621,25 € pour les travaux dédiés à l'accès du cimetière,

- 11 628,03 € pour la mise en place d'une nouvelle aire de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le versement de 57 481,35 € au titre du fonds de concours et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte afférant à cette demande.

### **Contrôle assainissement et eaux pluviales en cas de mutation**

Considérant qu'il est nécessaire : de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement notamment par le biais des contrôles de conformité, mais aussi d'harmoniser les pratiques entre assainissement non collectif et assainissement collectif, le Maire propose que le contrôle de l'assainissement collectif et évacuation des eaux pluviales soit rendu obligatoire en cas de mutation et réalisé par un prestataire habilité. En cas de contrôle non conforme, la mise en conformité sera obligatoire et à la charge du propriétaire, dans un délai d'un an. Une copie des certificats sera remise à la Mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de rendre obligatoire ces contrôles.

## Séance du mardi 25 juin 2019

**Présents :** Youri MOYSAN, Dominique CHAMPALAUNE, Jean-Michel DELAVOIX, Aurélie MIRAMONT, Valérie BORDES, Isabelle LETOURNOUX, Delphine LEVESQUE, Pascal VASNIER, Stéphanie SAUVÉE

**Absents :** Vincent POIRIER avec pouvoir à Pascal VASNIER, Bruno RICHARD

**Secrétaire de séance :** Stéphanie SAUVÉE

### **CCVIA compétence assainissement**

Lors de la réunion de bureau communautaire du 24 mai 2019, il a été procédé à une présentation des enjeux de la prise de compétence assainissement par la CCVIA dès le 1er janvier 2020. Il est demandé aux communes de se prononcer sur le dossier et de délibérer avant le 1er Juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 Contre :

- refuse le transfert de la compétence Assainissement au profit de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné,

- demande si la minorité de report n'était pas atteinte, à ce que le régime particulier de Melesse soit appliqué également à Aubigné, en système de régie. A défaut la commune se réserve le droit de saisir la décision contraire de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné auprès du Tribunal d'Instance de Rennes (motif : rupture d'égalité des usagers),

- autorise le transfert d'excédant en cas de refus de la minorité de blocage et en cas de rejet du Tribunal Administratif de Rennes,

- autorise le Maire à prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Travaux aménagement rue d'Orgères**

Le Maire représente le projet d'aménagement de la rue d'Orgères, avec les différents devis réceptionnés par l'entreprise Coudray-Henry, l'un comprenant une purge en profondeur de la voirie et l'autre uniquement des superficiels. Il expose aussi le compte rendu de la commission IBC du 25 mai 2019, qui a étudié les devis et décidé qu'une purge en profondeur était plus appropriée. La commission Finances a également été sollicitée pour étudier le projet au niveau financier, dans la mesure où le choix d'une purge totale entraîne un devis plus élevé, à hauteur de 232 345,56 € TTC et considère que la prudence conduit à reporter l'opération, le temps à la commune de consolider les comptes et finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité, décide du report du projet d'aménagement de la rue d'Orgères.

### **Travaux purges sur voirie agglomération**

Plusieurs zones de voirie se situant rue de la Mairie et à l'intersection de la rue du Bocage / rue des Graviers / rue d'Orgères

nécessitent d'être purgées. Une demande de devis auprès de l'entreprise Coudray-Henry a été effectuée pour chiffrer l'étendue des travaux. Ils s'élèvent à 9 001 € HT pour la rue du Bocage et 6 968,75 € HT pour la rue de la Mairie soit un total de 15 969,75 € HT. Le Maire explique le Conseil Départemental peut participer financièrement avec la mise en place d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité n'approuve pas le projet de convention pour les purges et demande à ce que les purges d'Aubigné entrent dans le programme des travaux 2020 du Conseil Départemental.

### **Salle communale : travaux**

Le Maire récapitule les frais engagés pour la rénovation de la salle qui s'élève 828,77 € pour le fonctionnement (matériel et intendance) et 11 090,96 € pour l'investissement (matériel cuisine : évier, chariot, fenêtres de toit, électricité, hotte, VMC, peinture). L'entreprise Riot en charge de la peinture des huisseries et du crépis interviendra courant juillet. La VMC et la hotte seront également installées dès que possible par l'équipe de bénévoles.

### **E-mégalis : archivage électronique**

Le service E Mégalis a informé la commune que le service régional d'archivage électronique (SAE) a été activé le 15/05/2019. La mise en place de ce service comporte plusieurs volets : organisationnel, technique et juridique. Il est déployé par Mégalis Bretagne permet aujourd'hui l'archivage intermédiaire des marchés publics dématérialisés via la salle régionale des marchés, des actes télétransmis en Préfecture via le tiers de télétransmission Mégalis et des flux comptables télétransmis en Trésorerie via le tiers de télétransmission Mégalis. Afin de formaliser et de valider l'activation du service régional d'archivage électronique, la politique d'archivage et la déclaration d'externalisation doivent être retournées signées en RAR aux archives départementales dont la commune dépend.

L'activation de ce service ne modifie en rien la procédure actuelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la Politique d'archivage de la commune et la déclaration d'externalisation d'archives courantes ou intermédiaires et l'envoi en RAR aux archives départementales.

Séance du mardi 24 septembre 2019

**Présents :** Youri MOYSAN, Dominique CHAMPALAUNE, Jean-Michel DELAVOIX, Aurélie MIRAMONT, Valérie BORDES, Isabelle LETOURNOUX, Bruno RICHARD, Delphine LEVESQUE, Pascal VASNIER, Stéphanie SAUVEE

**Absent :** Vincent POIRIER

**Secrétaire de séance :** Valérie BORDES

**Validation de l'inventaire des zones humides**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'inventaire des zones humides tel que présenté en séance et il sera intégré dans le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour Aubigné. Et de plus, la cartographie et le rapport de présentation mis à jour par le syndicat mixte du bassin de l'Ille et de l'Illet sera transmis à la Commission locale de l'eau du bassin de la Vilaine pour validation.

**Convention de participation à l'ALSH de Sens de Bretagne**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de participation à l'ALSH de Sens de Bretagne pour l'année 2019 et ceci pour un montant de 9 € par journée enfant et 4,50€ par demi-journée enfant.

**Convention de participation à l'ALSH de Saint Médard sur Ille**

Deux familles aubinoises se sont manifestées en mairie pour demander la mise en place d'une convention entre la Commune d'Aubigné et la Commune de Saint Médard sur Ille afin de bénéficier de tarif préférentiel pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. A ce jour, aucune convention n'est mise en place. La commune d'Aubigné a donc sollicité la commune de St Médard sur Ille pour en connaître les modalités. Saint Médard sur Ille a actuellement une convention avec la Mairie de Guipel pour une participation financière de 11,98 € par jour par enfant. Les conventions existantes entre Aubigné et les ALSH des communes voisines s'élèvent à 9 € par jour par enfant.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de participation à l'ALSH de Saint Médard sur Ille à hauteur de 9 € par journée enfant.

**Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires**

La commune a, par délibération en décembre 2018, mandaté le Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents (le contrat actuel arrivant à terme le 31/12/19). Le CDG propose un contrat de 4 ans avec date d'effet au 1er janvier 2020. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du Centre de Gestion 35.

**Amendes de police : validation attribution subventions**

Dans le cadre des projets de travaux de voirie sur la commune, une demande de subvention a été effectuée en début d'année auprès du Conseil Départemental. Ce dernier a transmis à la commune un accord d'attribution de subvention pour les travaux liés à la circulation routière pour un montant s'élevant à 16 050 €, réparti en 3 opérations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité renonce au financement du Conseil Départemental pour les opérations 1 et 3

(Parc de stationnement en site propre, Aménagements piétons protégés), les travaux ne seront pas lancés en 2019 et il approuve le financement de l'opération 2 : Aménagements de sécurité sur voirie d'un montant de 5 350 € (sécurisation entrée agglomération RD23) et s'engage à effectuer les travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

**Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Saint Aubin d'Aubigné**

Le Maire fait part à l'assemblée délibérante du projet de fermeture de la trésorerie de Saint Aubin d'Aubigné programmée par l'administration fiscale pour la fin 2020 et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public. Ce projet sera finalisé à l'automne 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désireux de préserver le service public de proximité, à l'unanimité :

- souligne l'incohérence de supprimer le service de proximité alors que la commune de Saint Aubin d'Aubigné est une commune les plus importantes du canton et qu'elle est référencée au SCOT du Pays de Rennes comme bassin de vie en devenir,
- demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural,
- demande le maintien en l'état de la Trésorerie de Saint Aubin d'Aubigné,
- et autorise Maire à signer tout document y afférent.

**CCVIA : mise en réseau des bibliothèques municipales**

Le 14 mai 2019, le Conseil Municipal s'était abstenu de décision pour la mise en place d'un réseau de lecture publique Val d'Ille Aubigné, ne pouvant s'engager à mettre en place le service (mise à disposition d'un ordinateur, d'un salarié ou bénévole ...), la bibliothèque d'Aubigné étant quasi inexistante. La communauté de communes du Val d'Ille Aubigné s'est rapprochée de la Commune afin de s'assurer de son choix de ne pas participer à la mise en réseau des bibliothèques. Plusieurs points sont rappelés : un réseau de 19 communes pour l'accès facilité à la lecture publique c'est l'apport d'un service supplémentaire, la proximité d'un point d'emprunt, de livraison et de restitution est une clé de réussite et le choix de la commune de ne pas s'inscrire dans ce réseau signifie l'impossibilité d'accéder aux bibliothèques de la CCVIA mises en réseau et un service minimum de la médiathèque du Département. Même si la commune ne possède pas de bibliothèque, les habitants pourraient bénéficier de l'accès à toutes les bibliothèques du réseau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 Pour et 1 Contre est favorable à la mise en place d'un réseau de lecture publique Val d'Ille Aubigné, il est favorable également à 6 Pour et 4 Abstentions à la gratuité du service.

LE COMITÉ DES FÊTES VOUS PROPOSE



Le prochain numéro de l'Echo d'Aubigné paraîtra au mois de janvier 2020

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION      Directeur de la publication : Youri Moysan      Réalisation : Commission Communication      Impression : EHESP Rennes